COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

Revue de presse
Du 04 au 10 juin 2016

Les articles contenus dans ce document n'engagent que les auteurs et les sources dont ils émanent. Ils ne reflètent en aucun cas une position officielle de la COI

Sommaire

- **Pêche……4**

- **INDIANOCÉANIE : Un budget de Rs 100 M pour la surveillance de la pêche dans la région**
- **Surveillance des pêches : 2,5 millions £ Débloques**
- **Surveillance des pêches: Maurice bénéficie d'une subvention financière de l'Union Européenne.**
- **Surveillance régionale des pêches dans le Sud-Ouest de l'océan Indien : 2,5 millions d'euros mobilisés**
- **Un accord tripartite de Rs 100 millions pour la surveillance de la pêche**
- **Surveillance de pêche dans le Sud-ouest de l'océan Indien – 2,5 millions d'euros mobilisés**
- **2,5 millions d'euros pour la lutte contre la pêche illégale dans l'océan Indien**
- **OCÉAN INDIEN : Renforcement de la lutte contre la pêche illégale**
- **IOC and EU target illegal fishing**
- **Pêche Illégale: Maurice Membre d'Un Programme De Surveillance Accrue**

- **Economie……25**

- **Océan Indien: Un forum sur l'économie numérique prévu fin juin**

- **Echanges : les Ceni de l'Indianocéanie forment un réseau**

- **Sécurité Alimentaire……28**

- **La COI et la FAO s'attaquent à l'insécurité alimentaire**
- **PATRICE TALLA TAKOUKAM (*représentant régional de la FA)*: «LES FEMMES SONT PLUS AFFECTÉES QUE LES HOMMES PAR LE SURPOIDS» Indianocéanie /Séminaire : Les importations régionales de produits alimentaire estimés à USD 2 milliards**

- **Tourisme……32**

- **94 830 TOURISTES ONT VISITÉ L'ÎLE MAURICE EN MAI**

LEMAURICIEN.COM
INDÉPENDANT D'INFORMATION ET D'OPINION

INDIANOCÉANIE : Un budget de Rs 100 M pour la surveillance de la pêche dans la région

L'Union européenne et Maurice sont deux principaux contributeurs à ce fonds

3 JUIN, 2016



La surveillance de la pêche dans la région de l'océan Indien fera l'objet d'un accord tripartite lundi entre l'Union européenne (UE), la Commission de l'océan Indien (COI) et Maurice. Cet accord portera sur des ressources financières d'un montant de Rs 100 millions (2,5 millions d'euros). Une somme de Rs 60 M proviendra de l'UE et le solde restant, soit Rs 40 M, de six pays de la région, dont Maurice.

Le plan régional de surveillance des pêches a été mis en place en 2007 par la COI et ses cinq pays membres grâce au financement de l'UE. L'UE avait déjà subventionné quelques pays de la région pour la surveillance de la pêche à hauteur d'un million d'euros en 2013. En 2014, le Kenya et la Tanzanie se sont joints aux membres de l'Unité de coordination en vue de

rajouter leurs zones à celles déjà surveillées par la COI.
La cérémonie de signature entre l'UE, la COI et Maurice, prévue lundi, viendra clore la série de signatures tripartites qui a eu lieu aux Comores, au Kenya, à Madagascar, aux Seychelles et en Tanzanie. C'est la première fois que Maurice, qui a apporté une contribution financière importance à ce projet, bénéficie de ce genre de subvention de la part de l'UE.
L'objectif général du programme de surveillance est de lutter en coopération à l'échelle régionale contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN) pour faire respecter les législations nationales et régionales de gestion des pêches et encadrer des activités de pêches durables dans l'océan Indien. Il s'agit de rechercher et faire cesser les infractions dans un esprit de « tolérance zéro » vis-à-vis de la pêche illégale.
L'objectif spécifique est de mutualiser les ressources existantes des États côtiers de la région afin de consolider et pérenniser leur dispositif intergouvernemental opérationnel de contrôle et de surveillance régionale des pêches. La surveillance et les interventions sont effectuées grâce aux patrouilles de navires et, éventuellement, des avions qui sont appelés à survoler la région. L'océan Indien est le deuxième plus grand fournisseur de thons au niveau mondial. Avec sa production domestique cumulée de 280 000 tonnes par an, la pêche représente une source non seulement d'emplois et de richesses économiques, mais joue également un rôle significatif dans la sécurité alimentaire de la région. Près de 400 000 familles vivent de la pêche artisanale dans les 5 pays membres de la COI.

http://www.lemauricien.com/article/indianoceanie-budget-rs-100-m-la-surveillance-la-peche-la-region

Surveillance des pêches : 2,5 millions € débloqués

Par Les Nouvelles sur 07/06/2016

Le Plan régional de surveillance des pêches (PRSP) de la Commission de l'océan Indien (COI), mis en œuvre par le programme SmartFish sur financement européen, permet de mutualiser les ressources et moyens matériels, financiers et humains, contre la pêche illégale. Ainsi, 2,5 millions d'euros sont débloqués à cette fin dont 1,5 million provenant du 10è Fonds européen de développement (Fed) et le reste venant des budgets des six pays concernés à savoir Comores, Kenya, Madagascar, Maurice, Seychelles et Tanzanie. Un accord dans ce sens a été signé, hier au siège du Secrétariat général de la COI à Maurice.

Cet appui devrait permettre de renforcer davantage les opérations de surveillance dans la zone maritime des Etats membres de la COI, du Kenya et de la Tanzanie jusqu'en mai 2018, ainsi que les échanges d'informations pour une analyse des risques. A titre d'exemple, 160 jours de patrouille supplémentaires pour un patrouilleur malgache et 55 heures de vol supplémentaires pour la patrouille aérienne de l'île Maurice.

Cette enveloppe financière sera gérée par les centres nationaux de surveillance des pêches sous la coordination de la COI. Selon les précisions de la COI, « *les pays bénéficiaires gèreront respectivement : 523 164 euros (Comores), 917 800 euros (Madagascar), 402 792 euros (Maurice), 186 849 euros (Kenya), 258 336 euros (Seychelles) et 246 688 euros (Tanzanie)* ».

En effet, depuis la mise en œuvre du PRSP en 2007, les pays ont mené 45 patrouilles régionales en mer et 930 heures de survol aérien, embarqué plus de 392 inspecteurs des pays membres ainsi que les Kenyans. Et l'année dernière, 12.151 heures d'observation scientifique sur les bateaux de pêche fréquentant la région COI ont été effectuées, et plus de 70 infractions majeures enregistrées.

Arh.

http://www.newsmada.com/2016/06/07/surveillance-des-peches-25-millions-e-debloques/

Surveillance des pêches: Maurice bénéficie d'une subvention financière de l'Union Européenne. [VIDEO]

Jun 06, 2016



Maurice bénéficie d'une subvention financière de l'Union Européenne pour la surveillance des pêches. La signature de cet accord tripartite à hauteur de 2,5 millions d'euros a eu lieu aujourd'hui à Ébène. Cette enveloppe est destinée à 6 pays de la région... Comores, Madagascar, Seychelles, Kenya, Tanzanie et Maurice. L'enveloppe de l'Union Européenne est de 1,5 millions d'euros... les 6 états bénéficiaires débourseront le solde.



Cliquer le lien pour regarde le video

http://mbc.intnet.mu/article/surveillance-des-pêches-maurice-bénéficie-d'une-subvention-financière-de-lunion-européenne

Infos, Interviews, Photos & Videos de l'île Maurice
Maurice Info
www.maurice-info.mu
#mauriceinfomu

Surveillance régionale des pêches dans le Sud-Ouest de l'océan Indien : 2,5 millions d'euros mobilisés

C'est au tour du gouvernement mauricien de procéder aujourd'hui à la signature de l'accord tripartite impliquant six pays du Sud-Ouest de l'océan Indien, l'Union européenne et la Commission de l'océan Indien (COI) pour
renforcer la surveillance régionale des pêches.
En effet, cet accord d'un montant de deux millions cinq cent trente-cinq mille euros1 concerne les Comores, le Kenya,
Madagascar, Maurice, les Seychelles et la Tanzanie. L'Union européenne finance cette action à hauteur de 1,5 millions d'euros au titre du programme SmartFish (10e Fonds européen de développement).
Grâce à cet appui, des efforts supplémentaires seront déployés pour renforcer les opérations de surveillance dans la zone maritime des 5 Etats membres de la COI, du Kenya et de la Tanzanie jusqu'en mai 2018 ainsi que les échanges
d'informations pour une analyse des risques. A titre d'exemple : 160 jours de patrouille supplémentaires pour un patrouilleur malgache et 55 heures de vols supplémentaires pour la patrouille aérienne de l'île Maurice.
Pour Carla Osorio, ministre conseiller auprès de la délégation de l'Union européenne en République de Maurice, « l'une des conditions sine qua none de l'octroi de la subvention de 1.5 million d'euros de notre part était la contribution financière des Etats ». «Ce programme s'inscrit pleinement dans les orientations générales de l'Union européenne en matière de pêche responsable et durable et de coopération régionale » a-t-elle fait comprendre. En effet, la contribution des Etats s'élève à près de 40% du montant total. C'est une première pour les Comores et Maurice.
Cette enveloppe financière sera administrée par les centres nationaux de surveillance des pêches sous la coordination de la COI. Les pays bénéficiaires gèreront respectivement : 523 164 euros (Comores), 917 800 euros (Madagascar), 402 792 euros (Maurice), 186 849 euros (Kenya), 258 336 euros (Seychelles) et 246 688 euros (Tanzanie).
« Le renforcement de la lutte contre la pêche illégale fait partie des priorités de la nouvelle stratégie régionale des pêches de la COI », a souligné Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la COI. « La conservation et la gestion durable de nos ressources halieutiques sont primordiales pour nos économies. Ce n'est que par la mutualisation de nos ressources et moyens que nos pays seront en mesure de consolider la

filière des pêches et de protéger la ressource contre les pillages », a-t-il ajouté.
Depuis 2007, dans le cadre du plan régional de surveillance des pêches, les pays ont mené 45 patrouilles régionales en mer et 930 heures de survols aériens, embarqué plus de 392 inspecteurs des pays membres ainsi que les kenyans. En
2015, 12151 jours d'observations scientifiques sur les bateaux de pêche fréquentant la région COI. Plus de 70 infractions majeures ont été enregistrées.
La région de l'océan Indien est le deuxième plus grand fournisseur de thon au niveau mondial. Avec sa production domestique cumulée de 280 000 tonnes par an, la pêche constitue une source importante de revenus et d'emplois pour les pays du Sud-Ouest de l'océan Indien. On estime aujourd'hui que le secteur des pêches contribue à hauteur de 5% au PIB régional. Il participe également à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'ensemble des pays du Sud-Ouest de l'océan Indien

http://www.maurice-info.mu/surveillance-regionale-peches-sud-ouest-de-locean-indien-25-millions-deuros-mobilises.html

Surveillance des pêches : 2,5 millions € débloqués

Le Plan régional de surveillance des pêches (PRSP) de la Commission de l'océan Indien (COI), mis en œuvre par le programme SmartFish sur financement européen, permet de mutualiser les ressources et moyens matériels, financiers et humains, contre la pêche illégale. Ainsi, 2,5 millions d'euros sont débloqués à cette fin dont 1,5 million provenant du 10e Fonds européen de développement (Fed) et le reste venant des budgets des six pays concernés à savoir Comores, Kenya, Madagascar, Maurice, Seychelles et Tanzanie. Un accord dans ce sens a été signé, hier au siège du Secrétariat général de la COI à Maurice.

Cet appui devrait permettre de renforcer davantage les opérations de surveillance dans la zone maritime des Etats membres de la COI, du Kenya et de la Tanzanie jusqu'en mai 2018, ainsi que les échanges d'informations pour une analyse des risques. A titre d'exemple, 160 jours de patrouille supplémentaires pour un patrouilleur malgache et 55 heures

de vol supplémentaires pour la patrouille aérienne de l'île Maurice.

Cette enveloppe financière sera gérée par les centres nationaux de surveillance des pêches sous la coordination de la COI. Selon les précisions de la COI, « les pays bénéficiaires gèreront respectivement : 523 164 euros (Comores), 917 800 euros (Madagascar), 402 792 euros (Maurice), 186 849 euros (Kenya), 258 336 euros (Seychelles) et 246 688 euros (Tanzanie) ».

En effet, depuis la mise en œuvre du PRSP en 2007, les pays ont mené 45 patrouilles régionales en mer et 930 heures de survol aérien, embarqué plus de 392 inspecteurs des pays membres ainsi que les Kenyans. Et l'année dernière, 12.151 heures d'observation scientifique sur les bateaux de pêche fréquentant la région COI ont été effectuées, et plus de 70 infractions majeures enregistrées.

http://www.cci.mg/index.php?p=journaux&id=17&id_det=9753

Madagascar Actualités

Surveillance des pêches : 2,5 millions € débloqués



Le Plan régional de surveillance des pêches (PRSP) de la Commission de l'océan Indien (COI), mis en œuvre par le programme SmartFish sur financement européen, permet de mutualiser les ressources et moyens matériels, financiers et humains, contre la pêche illégale. Ainsi, 2,5 millions d'euros sont débloqués à cette fin dont 1,5 million provenant du 10è Fonds européen de développement (Fed) et le reste venant des budgets des six pays concernés à savoir Comores, Kenya, Madagascar,

Maurice, Seychelles et Tanzanie. Un accord dans ce sens a été signé, hier au siège du Secrétariat général de la COI à Maurice.
Cet appui devrait permettre de renforcer davantage les opérations de surveillance dans la zone maritime des Etats membres de la COI, du Kenya et de la Tanzanie jusqu'en mai 2018, ainsi que les échanges d'informations pour une analyse des risques. A titre d'exemple, 160 jours de patrouille supplémentaires pour un patrouilleur malgache et 55 heures de vol supplémentaires pour la patrouille aérienne de l'île Maurice.
Cette enveloppe financière sera gérée par les centres nationaux de surveillance des pêches sous la coordination de la COI. Selon les précisions de la COI, « *les pays bénéficiaires gèreront respectivement : 523 164 euros (Comores), 917 800 euros (Madagascar), 402 792 euros (Maurice), 186 849 euros (Kenya), 258 336 euros (Seychelles) et 246 688 euros (Tanzanie)* ».
En effet, depuis la mise en œuvre du PRSP en 2007, les pays ont mené 45 patrouilles régionales en mer et 930 heures de survol aérien, embarqué plus de 392 inspecteurs des pays membres ainsi que les Kenyans. Et l'année dernière, 12.151 heures d'observation scientifique sur les bateaux de pêche fréquentant la région COI ont été effectuées, et plus de 70 infractions majeures enregistrées.
Arh.

http://madagascar-actualites.com/surveillance-des-peches-25-millions-e-debloques/

Le Défi QUOTIDIEN



Un accord tripartite de Rs 100 millions pour la surveillance de la pêche

La Commission de l'Océan Indien (COI), a signé, le lundi 6 juin, au Blue Tower à Ébène, un accord tripartite sur la surveillance des pêches dans l'océan Indien. La région de l'océan Indien est le deuxième plus grand fournisseur de thon au niveau mondial. De surcroît, avec une production d'environ 280 000 tonnes par an, la pêche représente une source importante d'emplois, de valeur ajoutée économique et de sécurité alimentaire de la région.

Près de 400 000 familles vivent de la pêche artisanale dans les cinq pays membres de la COI.

C'est ainsi qu'en 2007, celle-ci et ses cinq États membres ont entrepris une action concertée pour la surveillance de la pêche dans la région.

D'autres pays de la région, tels que le Kenya et la Tanzanie, ont rejoint ce réseau, qui bénéficie des subventions de l'Union européenne (UE).

L'UE contribuera 1,5 million d'euros pour financer les activités de surveillance, alors que les États apporteront une contribution d'un million d'euros, selon cet accord.

Kooshall Cheekhooree

Le Défi Quotidien - 8 juin

Al-watwan

Surveillance régionale des pêches

2,5 millions d'euros mobiliséspour les pays du Sud-Ouest de l'Océan indien

Grâce à cet appui, des efforts supplémentaires seront déployés pour renforcer les opérations de surveillance dans la zone maritime des cinq Etats membres de la Coi, du Kenya et de la Tanzanie jusqu'en mai 2018 ainsi que les échanges d'informations pour une analyse des risques. A titre d'exemple, selon un communiqué conjoint de l'Ue et la Coi, 160 jours de patrouille supplémentaires pour un patrouilleur malgache et 55 heures de vols supplémentaires.

Six pays du Sud-Ouest de l'Océan indien (Comores, Kenya, Madagascar, Maurice, Seychelles et Tanzanie) sont liés par un accord tripartite avec l'Union européenne (Ue) et la Commission de l'Océan indien (Coi) pour renforcer la surveillance régionale des pêches. Il s'agit d'un accord d'un montant de deux millions cinq cent trente-cinq mille euros. L'Ue finance cette action à hauteur de 1,5 million d'euros au titre du programme SmartFish (10e Fonds européen de développement). Lundi dernier, c'était au tour du gouvernement mauricien de signer cet accord. Cette enveloppe financière sera administrée par les centres nationaux de surveillance des pêches sous la coordination de la Coi. Les pays bénéficiaires gèreront chacun une enveloppe financière de 523 164 euros (Comores), 917 800 euros (Madagascar),402 792 euros (Maurice), 186 849 euros (Kenya), 258 336 euros (Seychelles) et 246 688 euros (Tanzanie).

Grâce à cet appui, des efforts supplémentaires seront déployés pour renforcer les opérations de surveillance dans la zone maritime des cinq Etats membres de la Coi, du Kenya et de la Tanzanie jusqu'en mai 2018 ainsi que les échanges d'informations pour une analyse des risques. A titre d'exemple, selon un communiqué conjoint de l'Ue et la Coi, 160 jours de patrouille supplémentaires pour un patrouilleur malgache et 55 heures de vols supplémentaires.



Plan régional de surveillance des pêches

Pour Carla Osorio, ministre conseiller auprès de la délégation de l'Union européenne en République de Maurice, *«l'une des conditions sine qua none de l'octroi de la subvention de 1.5 million d'euros de notre part était la contribution financière des Etats»*. Celle-ci s'élève, en effet, à près de 40% du montant total ce qui est une première pour les Comores et Maurice, à en croire le communiqué conjoint. *«Ce programme s'inscrit pleinement dans les orientations générales de l'Union européenne en matière de pêche responsable et durable et de coopération régionale»*, a laissé entendre en outre Carla Osorio. Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la Coi, a ajouté que *«le renforcement de la lutte contre la pêche illégale fait partie des priorités de la nouvelle stratégie régionale des pêches de la Coi»*. Et de préciser que *«la conservation et la gestion durable de nos ressources halieutiques sont primordiales pour nos économies. Ce n'est que par la mutualisation de nos ressources et moyens que nos pays seront en mesure de consolider la filière des pêches et de protéger la ressource contre les pillages»*.

Selon les statistiques de la Coi, depuis 2007, dans le cadre du plan régional de surveillance des pêches, les pays ont mené 45 patrouilles régionales en mer et 930 heures de survols aériens, embarqué plus de 392 inspecteurs des pays membres ainsi que les kenyans. L'année dernière, il y a eu 12151 jours d'observations scientifiques sur les bateaux de pêche fréquentant la région Coi, et plus de 70 infractions majeures ont été enregistrées.

Il est à souligner que la région de l'Océan indien est le deuxième plus grand fournisseur de thon au niveau mondial. Avec sa production domestique cumulée de 280 000 tonnes par an, la pêche constitue une source importante de revenus et d'emplois pour les pays du Sud-Ouest de l'Océan indien.

Rassemblés par Msa

madagascar matin
Apprendre et s'informer pour mieux informer www.matin-mada.com

Surveillance de pêche dans le Sud-ouest de l'océan Indien – 2,5 millions d'euros mobilisés

09/06/2016



C'est au tour du gouvernement mauricien de procéder hier à la signature de l'accord tripartite impliquant six pays du Sud-ouest de l'océan Indien, l'Union européenne et la Commission de l'océan Indien (Coi) pour renforcer la surveillance régionale des pêches. En effet, cet accord d'un montant de deux millions cinq cent trente-cinq mille euros concerne les Comores, le Kenya, Madagascar, Maurice, les Seychelles et la Tanzanie. L'Union européenne finance cette action à hauteur de 1,5 millions d'euros au titre du programme SmartFish (10ème Fonds européen de développement). Grâce à cet appui, des efforts supplémentaires seront déployés pour renforcer les opérations de surveillance dans la zone maritime des 5 Etats membres de la Coi, du Kenya et de la Tanzanie jusqu'en mai 2018 ainsi que les échanges d'informations pour une analyse des risques. A titre d'exemple : 160 jours de patrouilles supplémentaires pour un patrouilleur malgache et 55 heures de vols supplémentaires pour la patrouille aérienne de l'île Maurice.

Pour Carla Osorio, ministre conseiller auprès de la délégation de l'Union européenne en République de Maurice, « *l'une des conditions sine qua none de l'octroi de la subvention de 1,5*

millions d'euros de notre part était la contribution financière des Etats ». « *Ce programme s'inscrit pleinement dans les orientations générales de l'Union européenne en matière de pêche, responsable et durable, et de coopération régionale* », a-t-elle fait comprendre. En effet, la contribution des Etats s'élève à près de 40 % du montant total. C'est une première pour les Comores et Maurice.
Cette enveloppe financière sera administrée par les centres nationaux de surveillance des pêches sous la coordination de la Coi. Les pays bénéficiaires gèreront respectivement : 523 164 euros (Comores), 917 800 euros (Madagascar), 402 792 euros (Maurice), 186 849 euros (Kenya), 258 336 euros (Seychelles) et 246 688 euros (Tanzanie).

http://www.matin.mg/?p=32237

Témoignages

2,5 millions d'euros pour la lutte contre la pêche illégale dans l'océan Indien

Programme Smartfish de la COI avec le soutien de l'Union européenne

6 juin 2016

Le Plan régional de surveillance des pêches (PRSP) de la Commission de l'océan Indien, mis en œuvre par le programme SmartFish sur financement européen, permet de mutualiser les ressources et moyens matériels, financiers et humains contre la pêche illégale. Ce sont quelques 2,5 millions d'euros qui sont mobilisés à cette fin provenant du Fonds européen de développement ainsi que des budgets des six pays concernés. Un accord a été signé ce matin au siège du Secrétariat général de la COI.



La pêche est une richesse qui profite peu aux pays de l'océan Indien.

C'est au tour du gouvernement mauricien de procéder aujourd'hui à la signature de l'accord tripartite impliquant six pays du Sud-Ouest de l'océan Indien, l'Union européenne et la Commission de l'océan Indien (COI) pour renforcer la surveillance régionale des pêches. En effet, cet accord d'un montant de deux millions cinq cent trente-cinq mille euros concerne les Comores, le Kenya, Madagascar, Maurice, les Seychelles et la Tanzanie. L'Union européenne finance cette action à hauteur de 1,5 millions d'euros au titre du programme SmartFish (10e Fonds européen de développement).

Grâce à cet appui, des efforts supplémentaires seront déployés pour renforcer les opérations de surveillance dans la zone maritime des 5 Etats membres de la COI, du Kenya et de la Tanzanie jusqu'en mai 2018 ainsi que les échanges d'informations pour une analyse des risques. A titre d'exemple : 160 jours de patrouille supplémentaires pour un patrouilleur malgache et 55 heures de vols supplémentaires pour la patrouille aérienne de l'île Maurice.

Pour Carla Osorio, ministre conseiller auprès de la délégation de l'Union européenne en République de Maurice, « l'une des conditions sine qua none de l'octroi de la subvention de 1.5 million d'euros de notre part était la contribution financière des Etats ». « Ce programme s'inscrit pleinement dans les orientations générales de l'Union européenne en matière de pêche responsable et durable et de coopération régionale » a-t-elle fait comprendre. En effet, la contribution des Etats s'élève à près de 40% du montant total. C'est une première pour les Comores et Maurice.

Protéger la ressource

Cette enveloppe financière sera administrée par les centres nationaux de surveillance des pêches sous la coordination de la COI. Les pays bénéficiaires gèreront respectivement : 523 164 euros (Comores), 917 800 euros (Madagascar), 402 792 euros (Maurice), 186 849 euros (Kenya), 258 336 euros (Seychelles) et 246 688 euros (Tanzanie).

« Le renforcement de la lutte contre la pêche illégale fait partie des priorités de la nouvelle stratégie régionale des pêches de la COI », a souligné Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la COI. « La conservation et la gestion durable de nos ressources halieutiques sont primordiales pour nos économies. Ce n'est que par la mutualisation de nos ressources et moyens que nos pays seront en mesure de consolider la filière des pêches et de protéger la ressource contre les pillages », a-t- il ajouté.

Depuis 2007, dans le cadre du plan régional de surveillance des pêches, les pays ont mené 45 patrouilles régionales en mer et 930 heures de survols aériens, embarqué plus de 392 inspecteurs des pays membres ainsi que les kenyans. En 2015, 12151 jours d'observations scientifiques sur les bateaux de pêche fréquentant la région COI. Plus de 70 infractions majeures ont été enregistrées.

2e fournisseur mondial de thon

La région de l'océan Indien est le deuxième plus grand fournisseur de thon au niveau mondial. Avec sa production domestique cumulée de 280 000 tonnes par an, la pêche constitue une source importante de revenus et d'emplois pour les pays du Sud-Ouest de l'océan Indien. On estime aujourd'hui que le secteur des pêches contribue à hauteur de 5% au PIB régional. Il participe également à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'ensemble des pays du Sud-Ouest de l'océan Indien.

http://www.temoignages.re/politique/co-developpement/2-5-millions-d-euros-pour-la-lutte-contre-la-peche-illegale-dans-l-ocean-indien,86568

LEMAURICIEN.COM

OCÉAN INDIEN : Renforcement de la lutte contre la pêche illégale

Plus de 70 infractions majeures enregistrées en 2015

8 JUIN, 2016

La lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN) dans le sud-ouest de l'océan indien sera renforcée sensiblement grâce à l'action combinée des quatre pays membres de la Commission de l'océan Indien (COI) auxquels se sont joints le Kenya et la Tanzanie. Ce programme, coordonné par la COI, bénéficie d'une subvention partielle de l'Union européenne (UE). Les pays participants sont appelés à apporter également une contribution financière. Pour la période 2016-2018, l'UE apporte une subvention de 1,5 million d'euros. Une contribution totale d'un million d'euros provient des six pays de la région. Maurice a été le dernier des six pays à signer l'accord avec la COI et l'UE hier.

Aux termes du programme commun, des efforts supplémentaires seront déployés pour renforcer les opérations de surveillance dans la zone maritime des cinq États membres de la COI ainsi que du Kenya et de la Tanzanie jusqu'en mai 2018 et pour les échanges d'informations dans le cadre d'une analyse des risques. Quelque 160 jours de patrouille supplémentaires pour un patrouilleur malgache et 55 heures de vols additionnelles pour la patrouille aérienne de Maurice sont prévus. Pour Carla Osorio, ministre conseillère auprès de la délégation de l'UE à Maurice, « ce programme s'inscrit pleinement dans les orientations générales de l'UE en matière de pêche responsable et durable et de coopération régionale ».

L'enveloppe financière sera administrée par les centres nationaux de surveillance des pêches sous la coordination de la COI. Les pays bénéficiaires géreront respectivement : 523 164 euros (Comores), 917 800 euros (Madagascar), 402 792 euros (Maurice), 186 849 euros (Kenya), 258 336 euros (Seychelles) et 246 688 euros (Tanzanie).

Soit près de Rs 100 millions. C'est la première fois que Maurice y participe.

« Le renforcement de la lutte contre la pêche illégale fait partie des priorités de la nouvelle stratégie régionale des pêches de la COI », a souligné Jean-Claude de l'Estrac, secrétaire général de la COI. « La conservation et la gestion durable de nos ressources halieutiques sont primordiales pour nos économies. Ce n'est que par la mutualisation de nos

ressources et moyens que nos pays seront en mesure de consolider la filière des pêches et de protéger la ressource contre les pillages », a-t-il ajouté.

Depuis 2007, dans le cadre du plan régional de surveillance des pêches, les pays ont mené 45 patrouilles régionales en mer et 930 heures de survols aériens, en sus d'embarquer plus de 392 inspecteurs des pays membres ainsi que les Kenyans. En 2015, 12 151 jours d'observations scientifiques sur les bateaux de pêche fréquentant la région de la COI ont été enregistrés et plus de 70 infractions majeures constatées.

La région de l'océan Indien est le deuxième plus grand fournisseur de thons au niveau mondial. Avec sa production domestique cumulée de 280 000 tonnes par an, la pêche constitue une source importante de revenus et d'emplois pour les pays du sud-ouest de l'océan Indien. Aujourd'hui, il est estimé que le secteur des pêches contribue à hauteur de 5% au PIB régional. Il participe également à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'ensemble des pays de cette zone de l'océan Indien.

http://www.lemauricien.com/article/ocean-indien-renforcement-la-lutte-contre-la-peche-illegale

Weekly
Your English news magazine

IOC and EU target illegal fishing

In a tripartite agreement signed on 6 June involving the European Union (EU) and the Indian Ocean Commission (IOC), Mauritius joined the likes of Madagascar and Seychelles to combat illegal fishing in the Indian Ocean. The agreement, worth more than 2.5 million euros, will benefit from financing of up to 1.5 million euros from the EU.

The financing comes as a result of the IOC SmartFish programme. The programme, which is managed by the IOC, funded by the EU and the Food and Agricultural Organisation (FAO) of the United Nations helps to implement it. It focuses on fisheries governance, management, monitoring control and surveillance, trade and food security.

The agreement means that relevant authorities will be better equipped to deal with illegal fishing whether it is with increased sea or air patrols in the Indian Ocean. With more than 70 major offences registered in the Indian Ocean since 2007, eradicating illegal fishing has become utmost for all stakeholders involved. "The strengthening of our fight against illegal fishing is one of the priorities in the IOC's new regional strategy regarding fishing," said Jean-Claude de l'Estrac, general secretary of the IOC. "The conservation and sustainable management of our fisheries are essential for our economies."



The Indian Ocean gives away 280,000 tonnes of tuna every year.

It is estimated that the fisheries sector contributes up to 5% of the regional Gross Domestic Product (GDP). The Indian Ocean also happens to be the second biggest supplier of tuna in the world, with cumulative domestic production reaching 280,000 tonnes per year. However, with illegal fishing, it is likely that those numbers will see a significant adverse effect in the coming years. As the general secretary of the IOC suggested, countries in the Indian Ocean will see their economy take a huge hit. Taking all of that into consideration, the IOC, the EU, the FAO and the affected countries are facing the problem head-on with this agreement. ■

business mega

Pêche Illégale: Maurice Membre d'Un Programme De Surveillance Accrue

C'est fait. Maurice a signé l'accord sur la surveillance des eaux territoriales de l'océan Indien,

le lundi 6 juin.

Une initiative du programme Smart Fish de la Commission de l'océan Indien. Outre les îles de la région, le Kenya et la Tanzanie sont aussi membres de ce programme qui se terminera en mai 2018.

«*La surveillance des eaux territoriales se fait depuis 2007, mais elle était pratiquée individuellement et il n'y avait aucun partage d'information*», indique le secrétaire général de la COI, Jean Claude de l'Estrac. Toutefois, à travers cet accord, Maurice envisage non seulement de partager des informations et des logistiques, mais également de la main-d'œuvre.

En quoi consiste le programme ? Celui-ci vise à augmenter les heures et les jours de surveillance des eaux territoriales contre la pêche illégale. A Maurice les heures de surveillance seront étendues par 55 heures. De plus, chaque pays membre mettra à la disposition des bateaux et avions pour mieux assurer la surveillance. Les sorties en mer compteront également, outre les marins, un inspecteur qui s'assurera du bon fonctionnement de l'exercice.

Selon Jean Claude de l'Estrac, cet accord facilite la surveillance des eaux car il est compliqué pour un seul pays d'assumer cette tâche. «*Une patrouille coûte en moyenne 13 000 euros*». Il a ajouté que l'accord prévoit un jugement assorti de sanctions pour contrer la pêche illégale.

http://business.mega.mu/2016/06/07/peche-illegale-maurice-membre-dun-programme-de-surveillance-accrue/

lexp.mu lexpress.mu

Pêche illégale: Maurice membre d'un programme de surveillance accrue

6 juin 2016



La surveillance des eaux territoriales de l'océan Indien sera accentuée quant à la pêche illégale.

C'est fait. Maurice a signé l'accord sur la surveillance des eaux territoriales de l'océan Indien, le lundi 6 juin. Une initiative du programme Smart Fish de la Commission de l'océan Indien. Outre les îles de la région, le Kenya et la Tanzanie sont aussi membres de ce programme qui se terminera en mai 2018.

«La surveillance des eaux territoriales se fait depuis 2007, mais elle était pratiquée individuellement et il n'y avait aucun partage d'information», indique le secrétaire général de la COI, Jean Claude de l'Estrac. Toutefois, à travers cet accord, Maurice envisage non seulement de partager des informations et des logistiques, mais également de la main-d'œuvre.

En quoi consiste le programme ? Celui-ci vise à augmenter les heures et les jours de surveillance des eaux territoriales contre la pêche illégale. A Maurice les heures de surveillance seront étendues par 55 heures. De plus, chaque pays membre mettra à la disposition des bateaux et avions pour mieux assurer la surveillance. Les sorties en mer compteront également, outre les marins, un inspecteur qui s'assurera du bon fonctionnement de l'exercice.

Selon Jean Claude de l'Estrac, cet accord facilite la surveillance des eaux car il est compliqué pour un seul pays d'assumer cette tâche. *«Une patrouille coûte en moyenne 13 000 euros»*. Il a ajouté que l'accord prévoit un jugement assorti de sanctions pour contrer la pêche illégale.

http://www.lexpress.mu/article/283105/peche-illegale-maurice-membre-dun-programme-surveillance-accrue

LEMAURICIEN.COM
INDÉPENDANT D'INFORMATION ET D'OPINION

OCÉAN INDIEN : Renforcement de la lutte contre la pêche illégale

Plus de 70 infractions majeures enregistrées en 2015

8 JUIN, 2016 -



La lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN) dans le sud-ouest de l'océan indien sera renforcée sensiblement grâce à l'action combinée des quatre pays membres de la Commission de l'océan Indien (COI) auxquels se sont joints le Kenya et la Tanzanie. Ce programme, coordonné par la COI, bénéficie d'une subvention partielle de l'Union européenne (UE). Les pays participants sont appelés à apporter également une contribution financière. Pour la période 2016-2018, l'UE apporte une subvention de 1,5 million d'euros. Une contribution totale d'un million d'euros provient des six pays de la région. Maurice a été le dernier des six pays à signer l'accord avec la COI et l'UE hier. Aux termes du programme commun, des efforts supplémentaires seront déployés pour renforcer les opérations de surveillance dans la zone maritime des cinq États membres de la COI ainsi que du Kenya et de la Tanzanie jusqu'en mai 2018 et pour les échanges d'informations dans le cadre d'une analyse des risques. Quelque 160 jours de patrouille supplémentaires pour un patrouilleur malgache et 55 heures de vols additionnelles pour la patrouille aérienne de Maurice sont prévus. Pour Carla Osorio, ministre conseillère auprès de la

délégation de l'UE à Maurice, « ce programme s'inscrit pleinement dans les orientations générales de l'UE en matière de pêche responsable et durable et de coopération régionale ».

L'enveloppe financière sera administrée par les centres nationaux de surveillance des pêches sous la coordination de la COI. Les pays bénéficiaires géreront respectivement : 523 164 euros (Comores), 917 800 euros (Madagascar), 402 792 euros (Maurice), 186 849 euros (Kenya), 258 336 euros (Seychelles) et 246 688 euros (Tanzanie). Soit près de Rs 100 millions. C'est la première fois que Maurice y participe.

« Le renforcement de la lutte contre la pêche illégale fait partie des priorités de la nouvelle stratégie régionale des pêches de la COI », a souligné Jean-Claude de l'Estrac, secrétaire général de la COI. « La conservation et la gestion durable de nos ressources halieutiques sont primordiales pour nos économies. Ce n'est que par la mutualisation de nos ressources et moyens que nos pays seront en mesure de consolider la filière des pêches et de protéger la ressource contre les pillages », a-t-il ajouté.

Depuis 2007, dans le cadre du plan régional de surveillance des pêches, les pays ont mené 45 patrouilles régionales en mer et 930 heures de survols aériens, en sus d'embarquer plus de 392 inspecteurs des pays membres ainsi que les Kenyans. En 2015, 12 151 jours d'observations scientifiques sur les bateaux de pêche fréquentant la région de la COI ont été enregistrés et plus de 70 infractions majeures constatées.

La région de l'océan Indien est le deuxième plus grand fournisseur de thons au niveau mondial. Avec sa production domestique cumulée de 280 000 tonnes par an, la pêche constitue une source importante de revenus et d'emplois pour les pays du sud-ouest de l'océan Indien. Aujourd'hui, il est estimé que le secteur des pêches contribue à hauteur de 5% au PIB régional. Il participe également à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'ensemble des pays de cette zone de l'océan Indien.

http://anotao.com/nouvelles/link/mu/www.lemauricien.com/article/ocean-indien-renforcement-la-lutte-contre-la-peche-illegale

La Gazette de la Grande Ile
www.lagazette-dgi.com La vérité imprimée

Océan Indien: Un forum sur l'économie numérique prévu fin juin

4 juin 2016

La CCI d'Antananarivo, sous l'égide des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Océan Indien (UCCOI), organise les 28 et 29 juin prochains le premier Indian Ocean Network, forum dédié à l'économie numérique. Objectifs affichés : structurer la filière numérique au niveau régional et faire en sorte qu'elle permette le développement des autres secteurs d'activité.Plus, rapporte http://www.mayottehebdo.com, “Structurer la filière numérique au niveau des îles pour arriver un jour à un cluster régional. Et mener une réflexion sur les technologies de l'information et de communication (TIC) comme voie de développement pour tous les secteurs d'activité”, a indiqué hier Isabelle Chevreuil, représentante de la CCI Mayotte et présidente de l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Océan Indien (UCCOI). Une conférence de presse se tenait hier à la CCI Mayotte, en simultané avec chaque chambre de commerce et d'industrie locale. C'est le double objectif du premier Indian Ocean Network (ION)- forum de l'économie numérique pour la zone océan Indien-, qui se tiendra les 28 et 29 juin à la CCI d'Antananarivo. Il est organisé par cette dernière, sous l'égide des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Océan Indien (UCCOI) et est soutenu par la Commission de l'Océan Indien et l'Union européenne. Sur recommandations du 10ème Forum économique des îles de l'Océan Indien (FEIOI), qui s'est tenu à Moroni en octobre 2014, l'UCIOI a ainsi pris la décision d'espacer la tenue des forums de manière biannuelle et d'organiser entre chacun d'eux une réunion dédiée à un secteur, particulièrement porteur de développement et d'emploi pour la région. Le ION est ouvert à tout le monde. Des invitations ont été envoyées aux entreprises et aux administrations mahoraises. Le coût de l'inscription au forum est fixé à 30 euros “Nous espérons qu'il y aura une délégation de l'île au lagon significative sur place”, dit Isabelle Chevreuil. Le premier ION se composera d'ateliers thématiques : “Le numérique au cœur de l'agriculture”, “le virage numérique du tourisme régional”, “les stratégies de transition numérique pour les entreprises” et “e-santé : vers une filière

du numérique en santé et bien-être". Il sera aussi rythmé par des conférences : "le numérique et l'intégration régionale", "cyber-sécurité et e-gouvernance : le modèle estonien" et "révolution numérique et stratégie d'évolution des compétences". Tout au long de l'événement, des facilités seront par ailleurs mises en place pour permettre la tenue de rencontres entre professionnels.
Et selon toujours la même source, il est fait état que "Les opérateurs de l'océan Indien n'ont certes pas les mêmes attentes et les mêmes stratégies", note Feyçoil Mouhoussoune, président du Gemtic (Groupement des Entreprises Mahoraises des Technologies de l'Information et de la Communication). "Le marché des TIC à la Réunion représente environ 2 milliards d'euros, avec de nombreux pôles de compétitivité. À Maurice, il y a un secteur à part entière, qui bénéficie de subventions publiques. En ce qui concerne Madagascar, il existe beaucoup d'écoles dédiées au secteur. La grande île est de plus l'une des premières destinations offshore pour les filiales ou les sous traitants d'entreprises françaises (exemple : les centres d'appels). Nous devons néanmoins réfléchir à une stratégie régionale et à la mise en place d'un cluster. Cela permettra de maximiser les échanges régionaux et de pouvoir attaquer des gros marchés, comme le marché est-africain." Un chef d'entreprise qui fera le déplacement aura aussi l'opportunité de "donner de la visibilité" à sa société et de "tisser des partenariats", aux dires d'Ali Abdou, directeur du pôle international de la CCI Mayotte. "Par exemple, suite au Forum Economique des îles de l'Océan Indien à Moroni, trois entreprises mahoraises ont eu l'opportunité de travailler sur des projets aux Comores", ajoute-t-il. OL

http://www.lagazette-dgi.com/index.php?option=com_content&view=article&id=53520:ocean-indien-un-forum-sur-l-economie-numerique-prevu-fin-juin&catid=45&Itemid=110



10 Juin

ACCUEIL ECONOMIE REFLETS POLITIQUE SPORTS CULTURE FAITS DIVERS ELUCUBRA

CONTACT PHOTOS ET VIDEOS TECH FIM 2015 RECHERCHER

Fitsaram-bahoaka tany Ampitatafika... : nodoran'ny olona, nasitrika tao anaty tanimbary ilay lehilahy

Échanges : les Ceni de l'Indianocéanie forment un réseau

Par Les Nouvelles sur 09/06/2016

Après l'atelier de travail entre les représentants des commissions électorales nationales indépendantes respectives de Maurice, des Comores et de Madagascar sur l'enregistrement des électeurs, le groupe a été reçu par le Président de la République Hery Rajaonarimampianina, hier à Iavoloha.

Selon la Présidence, la délégation a présenté au Chef de l'Etat malgache l'esquisse d'un projet de rassemblement en un réseau des organes en charge des élections dans la zone océan Indien, en l'occurrence ceux des Comores, des Seychelles, de Maurice et de Madagascar. «*L'objectif de ce projet vise la bonne organisation des élections (…). Parmi les points saillants étudiés figurent le renforcement des capacités, les échanges d'expériences, l'observation des élections, ainsi que la mise en place d'un centre de formation pour le personnel en charge des élections, et qui sera financé par la Commission de l'océan Indien (COI) et l'Union européenne*», rapporte le communiqué.

Il faut signaler que l'atelier organisé dans la capitale malgache, auquel toutes les parties prenantes aux élections ont participé, a porté sur l'amélioration de l'établissement de la liste électorale, de façon transparente et exhaustive, car il existe encore, semble-t-il, un gap à combler pour que la liste électorale malgache soit vraiment complète et à jour. «*Au terme de cet atelier, des recommandations seront formulées et soumises à étude, avant d'être ajoutées aux recommandations déjà avancées par le KMF-Cnoe, et serviront de document de travail pour la Ceni. Le Président de la Ceni malgache a souligné qu'il ne s'agit pas d'un projet de refonte, mais juste une amélioration de la liste électorale visant à permettre à tous les électeurs malgaches de participer à toutes les élections futures*», souligne la communication de la Présidence.

Haja R.

http://www.newsmada.com/2016/06/09/echanges-les-ceni-de-lindianoceanie-forment-un-reseau/

La COI et la FAO s'attaquent à l'insécurité alimentaire

3 JUIN 2016

L'océan Indien est confronté à un paradoxe.
D'un côté la sous-nutrition et de l'autre le surpoids. Si un Malgache sur deux et un Comorien sur trois sont affectés par la sous-nutrition, le surpoids touche 49 % des Mauriciens et 59 % des Seychellois ! Afin de résoudre ce problème, la Commission de l'océan Indien (COI) et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont réuni leurs forces pour créer le Programme Régional de Sécurité Alimentaire et Nutritionnel (PRESAN). Un atelier a été organisé à Maurice, du 30 mai au 2 juin, où une soixantaine de délégués de l'océan Indien et de l'Afrique ont pu discuter et échanger leurs expériences sur cette question stratégique. L'objectif du PRESAN est d'apporter des solutions pérennes et financièrement soutenables au problème de sécurité alimentaire dans la région.
Jean-Claude de l'Estrac, secrétaire de la COI, a rappelé que la région importe, chaque année, pour 2 milliards de dollars (1,792 milliards d'euros) de produits alimentaires (poulet, riz, ail et oignon...) notamment d'Asie et d'Amérique.
La COI mobilisera des bailleurs de fonds pour le financement du PRESAN. Cela nécessitera des investissements de 150 millions de dollars (134,5 millions d'euros) sur cinq ans.
L'idée est de capitaliser sur la Grande île pour en faire le grenier de l'océan Indien et de contribuer activement à la sécurité alimentaire. Toutefois, les problèmes politiques et infrastructurels à Madagascar sont les obstacles qui risquent de freiner ce beau projet...

http://ecoaustral.com/la-coi-et-la-fao-sattaquent-linsecurite-alimentaire-0

PATRICE TALLA TAKOUKAM *(représentant régional de la FAO)* : «LES FEMMES SONT PLUS AFFECTÉES QUE LES HOMMES PAR LE SURPOIDS»



Patrice Talla Takoukam, représentant régional de la FAO

Récemment à Maurice dans le cadre d'un atelier sur le thème « Renforcer la capacité en nutrition », le représentant de la Food and Agricultural Organisation (FAO) à Madagascar, aux Comores, à Maurice et aux Seychelles travaille pour renforcer les politiques nutritionnelles dans les petits États insulaires en développement, tels que Maurice.

Comment définissez-vous la malnutrition ? Comment la FAO évalue-t-elle la situation actuelle par rapport à la malnutrition dans la région ?
La malnutrition est un déséquilibre dû à une consommation alimentaire inadéquate, déséquilibrée ou excessive d'aliments riches en macronutriments (glucides, protéines et lipides) et en micronutriments (vitamines et minéraux), essentiels à la croissance et au développement physique et cognitif. Elle se manifeste sous forme de sous-alimentation et de dénutrition, des carences en micronutriments, ou de surpoids et d'obésité qui résultent d'un mauvais choix alimentaire.

Un exemple d'outil utilisé : l'indice de masse corporelle (IMC), qui se calcule en divisant le poids par le carré de la taille, indique si une personne est trop grosse ou trop maigre. Malheureusement, les

données des pays sont limitées. Nous savons que les différentes formes de malnutrition coexistent dans la région. Madagascar et les Comores sont plus touchées par la malnutrition chronique, avec des prévalences respectives de 47,3 % en 2016 et 32,1 % en 2012, contre moins de 10 % aux Seychelles et à Maurice.

La prévalence de l'anémie chez les femmes en âge de procréer reste élevée dans tous les pays. Madagascar et les Comores sont encore plus affectées, avec plus de 30 % de femmes affectées, contre 20 % à 23 % aux Seychelles et à Maurice. En revanche, la proportion des adultes (hommes et femmes) affectés par le surpoids est respectivement de 59 % et 49 % aux Seychelles et à Maurice, contre 10 % et 20 % respectivement à Madagascar et aux Comores. Les femmes sont plus affectées par le surpoids et l'obésité que les hommes dans tous les pays de la Commission de l'océan Indien (COI).

Quel est l'impact économique du surpoids / de l'obésité sur le développement d'un petit État insulaire comme Maurice ?
L'obésité est le lit pour une incidence plus élevée de maladies chroniques non transmissibles, dont le diabète, les maladies cardiovasculaires, l'arthrose et certains cancers. Et le fait de prendre de l'embonpoint ne signifie pas nécessairement être mieux nourri, car l'obésité masque souvent des carences en vitamines et en minéraux.

C'est pourquoi les personnes obèses sont sujettes à une mauvaise santé et à la maladie. Ainsi, l'obésité est un problème qui doit être affronté au même titre que la sous-alimentation, étant une importante menace pour la santé publique et accroissant le risque de mortalité des adultes. Pour les enfants, le surpoids est préjudiciable à un développement physique harmonieux. Ils peuvent présenter certaines difficultés d'attention et d'apprentissage à l'école.

Pour les adultes, l'efficacité dans le travail diminue, ce qui peut entraîner successivement une chute de la productivité. Le pays est maintenant confronté au coût des traitements de l'obésité et des maladies chroniques graves qui y sont liées. Par conséquent, le coût économique du surpoids et de l'obésité découle principalement d'une augmentation des dépenses de santé et d'une réduction de la productivité économique.

Quelle est la stratégie proposée par la FAO pour améliorer les niveaux nutritionnels ?
L'évolution récente des niveaux de nutrition est attribuée de façon croissante à des transformations économiques et à des modifications des modes de vie favorisés par un système alimentaire qui s'est rapidement industrialisé, sans tenir compte des mesures de bonne nutrition.

La stratégie adoptée par la FAO pour améliorer les niveaux nutritionnels est fondée sur les approches alimentaires à une alimentation saine et diversifiée, ciblant prioritairement les populations vulnérables, à une approche axée sur la collaboration entre les secteurs (notamment santé publique, protection sociale, hygiène et assainissement).

La FAO préconise l'intégration d'objectifs nutritionnels explicites dans les politiques des pays relatives à l'agriculture, à la santé, à l'éducation, à l'économie et à la protection sociale. En examinant l'ensemble de la chaîne alimentaire, de la ferme à l'assiette, sous l'angle de la nutrition, il est possible de mettre en évidence des points de contrôle critiques, où la « valeur nutritionnelle » des aliments risque le plus d'être réduite et où des mesures appropriées doivent être prises pour préserver leur qualité nutritionnelle.

http://defimedia.info/patrice-talla-takoukam-les-femmes-sont-plus-affectees-que-les-hommes-par-le-surpoids-31774/

LEMAURICIEN.COM
NDÉPENDANT D'INFORMATION ET D'OPINION

Le lundi 06 Juin 16 le mauricien

INDIANOCÉANIE | séminaire

Les importations régionales de produits alimentaires estimées à USD 2 milliards



Le taux relativement faible de la production alimentaire, estimée à 25% des besoins régionaux, a été évoqué ce matin à l'ouverture d'un séminaire régional sur la sécurité alimentaire dans l'Indianocéanie. *« Les importations régionales des besoins alimentaires sont estimées à USD 2 milliards »*, a observé le secrétaire général de la Commission de l'océan Indien (COI), Jean-Claude de l'Estrac, qui estime que cette situation est réversible, *« à condition d'agir vite »*.

Outre les représentants des pays membres de la COI, Sao Tomé-et-Principe, le Cap-Vert ainsi que les représentants de la Banque africaine de développement, de l'Organisation mondiale de la santé et du New Partnership for Africa's Development (NEPAD) participent également à ce séminaire. Comme devait le souligner Jean-Claude de l'Estrac, la COI a fait des besoins alimentaires une de ses priorités d'action. Deux raisons ont été évoquées : d'une part les pays fragiles de l'Indianocéanie sont victimes de malnutrition chronique, la sous-nutrition affectant environ 50% des Malgaches et 32% des Comoriens, et d'autre part la surnutrition est un problème tout aussi préoccupant, avec des taux de 59% et de 49% enregistrés respectivement aux Seychelles et à Maurice.

Jean-Claude de l'Estrac a attiré l'attention sur le fait que la production nationale n'excède pas les 25% à Maurice et à La Réunion des besoins alimentaires, et 28% aux Seychelles. *« Si rien n'est fait, l'indianocéanie va devoir continuer d'importer massivement alors qu'elle dispose de potentialités agricoles considérables. Le montant des importations régionales est actuellement de l'ordre de USD 2 milliards. »* Le secrétaire général de la COI se dit toutefois optimiste, considérant que cette situation est réversible, du moins *« si nous agissons vite et fort »*.

Quatre conditions doivent être réunies pour atteindre cet objectif. En premier lieu, une volonté politique importante est nécessaire. Vient ensuite l'existence de terres arables et de ressources halieutiques. Chacun comprendra dès lors que l'alimentation de nos pays ne peut être dissociée de Madagascar, qui concentre 98% des terres arables de toute l'Indianocéanie.

Les pêcheries et l'aquaculture peuvent également contribuer à la sécurité alimentaire de manière directe et aussi à l'instauration d'activités économiques profitables aux ménages. À cet effet, la conférence des bailleurs, organisée par la COI en février 2015 à Antananarivo, a mis en exergue l'existence de fonds gérés par les bailleurs approchant les 700 millions d'euros pour 2014-2020. De plus, dans le cadre du 11e fonds européen de développement, la COI a négocié un montant de 17 millions d'euros spécifiquement destinés à la sécurité alimentaire régionale. Enfin, la dernière condition est de disposer d'un partenaire technique qualifié et expérimenté en la Food and Agriculture Organization (FAO).

Tourisme

LeDEFIMEDIAGROUP

94 830 TOURISTES ONT VISITÉ L'ÎLE MAURICE EN MAI

8 JUIN 2016

L'industrie touristique mauricienne se porte bien. 94 830 touristes ont visité notre pays en mai 2016, contre 87 000 en mai 2015, soit une hausse de 8,9 %.

C'est ce qu'indique la cellule de communication du bureau du Premier ministre adjoint et ministre du Tourisme Xavier-Luc Duval dans un communiqué mercredi 8 juin.

« Grâce au ciblage intelligent des marchés émergents et à une forte coopération privé/public, nous maintenons une hausse proche de 10 % », affirme Xavier-Luc Duval.

Selon le communiqué, les marchés émergents qui connaissent une forte croissance sont surtout ceux d'Europe de l'Est. L'île Maurice a accueilli 1 400 touristes de la Roumanie en mai 2016, soit une hausse de 150 % comparé à mai 2015. Ceux en provenance de Hongrie sont passés à 1 450 en mai, soit une hausse de 107 %.

1 900 touristes ukrainiens ont visité l'île Maurice pendant la même période en mai 2016 ; ce qui représente une hausse de 57,3 % comparé à mai 2015.

« Mais la hausse la plus spectaculaire concerne la Turquie avec 1 800 visiteurs en mai et une augmentation de 859 % », précise le communiqué.

Au niveau des marchés traditionnels, l'Allemagne enregistre une forte hausse de 52 % avec 8 939 visiteurs en mai, le Royaume-Uni de 13% avec 10 516 visiteurs en mai et le marché français reste stable avec 1,1 % de croissance et 16 000 visiteurs en mai.

De janvier à mai 2016, l'île Maurice a accueilli 514 658 touristes, soit une hausse de 9,8 %, indique la cellule de communication du bureau du Premier ministre adjoint et ministre du Tourisme Xavier-Luc Duval.

http://defimedia.info/94-830-touristes-ont-visite-lile-maurice-en-mai-32069/